

N° 23-12-32

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUAUD, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉS : M. FORTIN (pouvoir à Mme DESPINS). Mme FOURNET (pouvoir à M. MOISAN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUXEL.

OBJET : Rémunération des agents recenseurs

M. MOISAN rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Il ajoute que la dotation versée par l' INSEE à la Commune pour cette opération se monte à 1 341 €.

Considérant que les Agents Recenseurs ont été nommés par arrêté municipal n° 2023-54 ;
Considérant que le Coordonnateur d'Enquête a été nommé par arrêté n° 2023-44 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- . de rémunérer les **agents recenseurs** de la façon suivante :
 - 45 € par séance de formation ;
 - 45 € la **tournée de reconnaissance** ;
 - 3,00 € par feuille de logement collecté (formulaire papier ou internet) ;
 - Une prime de qualité qui se situera **entre 100 et 160 €**.
- . d'octroyer au **Coordonnateur d'Enquête Communal** une prime de **180 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 18 décembre 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN


